



SUBVENTION en faveur de la mobilité

Suite au retrait de l'offre des cartes journalières "Flexi" des CFF par la Commune de Gruyères, le Conseil communal propose une nouvelle aide à la mobilité, accessible à tous les habitants, dont le domicile légal est la Commune de Gruyères. La démarche est destinée à encourager la population à avoir ainsi un accès facilité aux transports publics depuis le territoire communal.

Cette aide se présente sous la forme d'une subvention communale d'une valeur de CHF 30.00 lors d'un achat d'un abonnement de transports publics CFF ou TPF dont la prestation inclut le territoire communal. Cela peut être un demi-tarif, un abonnement général ou un abonnement dont l'itinéraire inclut la commune.

Ces subventions seront attribuées dans l'ordre de réception des demandes, jusqu'à épuisement du budget de CHF 15'000.00 qui leur est alloué, et ce selon certaines conditions.

Ces conditions sont visibles sur le site communal, elles peuvent vous être communiquées par l'administration communale. L'abonnement doit être nominatif (un justificatif sera exigé) et est limité aux habitants de la commune qui y résident depuis au moins l'année qui précède la demande.

Le Conseil communal vous invite vivement à profiter de cette nouvelle opportunité et de voyager ainsi plus durablement dans notre belle région.

Février 2022

Le Conseil communal